

Règlement de la Coupe de France de Trial Urbain 2009

Annexe spécifique aux catégories Jeune et Féminine

Cet avenant n'a pas pour objet de se substituer au règlement de la Coupe de France de Trial Urbain 2009 mais simplement d'apporter quelques précisions spécifiques aux pilotes des catégories jeunes et féminines.

Concurrents.

Féminines

Le nombre de participantes est limité à 5. La liste sera publiée, comme pour les Séniors 1, à la suite de la dernière manche du Championnat de France du 5 Juillet 2009 à Valdeblore. Les féminines qui souhaitent participer à cette Coupe de France Féminine de Trial Urbain doivent adresser un bulletin d'engagement avant le 15 Juin.

Jeunes

Seuls les pilotes des catégories « Cadet » et « Minime » pourront concourir.

Seront admis à concourir tous les pilotes de la catégorie Cadet ayant participé au championnat de France dans cette catégorie s'ils adressent leur bulletin d'engagement avant le 15 Juin. Seront également admis en complément de plateau, sur dossier, au moins deux pilotes cadets, même s'ils n'ont pas participé au championnat 2009, à condition qu'ils adressent un bulletin d'engagement avant le 15 Juin.

Dans la catégorie Minime, seront admis les deux premiers du classement général final à l'issue de la dernière épreuve à Valdeblore, qui auront adressé un bulletin d'engagement avant le 15 Juin.

Tracé

Un parcours commun de 6 zones à effectuer 2 fois et spécifique sera adapté aux catégories JEUNE et FEMININE. Le fléchage en format traditionnel sera fait avec des flèches VERTES.

Dans le format Openfree des flèches seront celles utilisées habituellement en Openfree avec les valeurs de passage indiquées de façon visible.

Classements.

Pour chaque épreuve un classement spécifique à chaque catégorie (Jeune et Féminine) sera établi.

Date limite d'engagement

Les demandes d'engagement doivent être adressées au siège d'Abela – 2 bd du 4 septembre à 38500 Voiron. La date de clôture est fixée au 15 juin 2009.